

Envoyé en préfecture le 11/04/2019

Reçu en préfecture le 11/04/2019

Affiché le



ID : 971-200041507-20190329-2019CC2SDBR16-DE



**LA RIVIERA  
DU LEVANT**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

# Rapport relatif à la situation en matière de Développement Durable de la CARL

La Riviera du Levant, un territoire durable

## **Introduction :**

La production du Rapport Développement Durable, préalablement au vote du Budget Primitif, permet d'introduire la ligne de conduite de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL) en matière de Développement Durable.

Sous l'impulsion de M. Jean-Pierre DUPONT, Président de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » et du Conseil Communautaire, la stratégie d'intervention fixe un cadre de référence pour l'action des services, et définit des objectifs largement inspirés par les principes du Développement Durable.

Dans le prolongement de ces politiques publiques définies par les élus, le Projet de Territoire « Riviera du Levant 21 » intègre ces valeurs d'amélioration continue et éco-citoyennes.

C'est ainsi que les projets de la CARL ayant une portée environnementale démontrent l'engagement volontariste d'un établissement public qui veut tendre vers l'exemplarité en matière de Développement Durable, au travers notamment :

- ✚ De la définition d'une stratégie de gestion des énergies tournée vers les énergies renouvelables,
- ✚ Du lancement et de la poursuite du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- ✚ D'un programme de rénovation et de construction intégrant les notions de Haute Qualité Environnementale (HQE) et de Performances énergétiques des Bâtiments (BBC, HPE, ...).
- ✚ Du dispositif « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)
- ✚ D'une gestion moderne de la collecte et du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Enfin, la CARL s'est inscrite, dès sa constitution, dans une logique de collaboration avec des institutions partenaires (ADEME), des organismes de l'Etat (DEAL, ONF, Conservatoire du Littoral). Cette coopération se poursuit également avec d'autres collectivités, dont la Région Guadeloupe, la Communauté d'Agglomération « Cap Excellence » et la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, et qui partagent les mêmes projets et préoccupations que la CARL : Projet de Plan de Paysage des Grands Fonds, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), la construction d'une unité de valorisation des déchets ménagers.

## Préambule

Depuis sa création, la CARL s'inscrit dans une dynamique volontariste de développement durable. Ce rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2018, conformément à l'article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant son élaboration pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, est l'occasion de rendre compte de cette mobilisation au service du territoire.

Chacune des politiques internes ou externes doit être évaluée suivant les 5 finalités du développement durable (DD), mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

-  **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.**
-  **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.**
-  **Épanouissement de tous les êtres humains.**
-  **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.**
-  **Dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Afin de mesurer la contribution aux 5 finalités du Développement Durable (DD) des actions engagées en 2015, notre Rapport DD vise à :

-  Montrer la cohérence de la politique, des programmes et actions entreprises par la CARL au regard du développement durable,
-  Mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans la maquette budgétaire,

Pour ce faire, ce rapport se découpe en quatre parties :

-  La présentation du Territoire de la CARL et de l'engagement de la CARL en matière de développement durable ;
-  Le bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ;
-  Le bilan des actions conduites en interne au titre de l'exemplarité institutionnelle de la CARL ;
-  Les perspectives pour l'année à venir.

## SOMMAIRE

1. Le Territoire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » et l'institution CARL.....	5
2. La politique territoriale de la CARL.....	6
2.1 Projet de territoire « Riviera du Levant 21 » .....	6
2.2 Politique de développement économique et touristique.....	7
2.3 Politique de développement social.....	7
2.4 Déplacements sur le territoire .....	7
2.5 Gestion des déchets : prévention, tri sélectif, collecte, traitement .....	8
2.6 Maîtrise de la consommation énergétique et lutte contre la vulnérabilité du territoire au changement climatique .....	8
2.7 Le TEPCV: le développement de la mobilité décarbonnée .....	8
2.8 Usage des technologies numériques .....	9
2.9 Aménagement et construction de haute haute qualité environnementale au service des communes	9
3. L'exemplarité au cœur des services de la CARL .....	11
3.1 Mieux acheter .....	11
3.2 Mieux consommer .....	11
4. Les perspectives 2019 .....	11
4.1 Améliorer la gestion des déchets.....	11
4.2 Des actions permettant de poursuivre la feuille de route de la CARL .....	11

## 1. Le Territoire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » et l'institution CARL

### La CARL : un territoire guadeloupéen

Territoire de taille modeste – environ 1700 km<sup>2</sup> - avec une population de l'ordre de 402 000 habitants, l'archipel de la Guadeloupe est une Région Ultrapériphérique (RUP) Européenne, très intégrée dans l'économie française. Elle est située géographiquement dans la Caraïbe, au sein duquel elle présente l'un des meilleurs Indices de Développement Humain (IDH).

Zone insulaire aux paysages variés, les îles de Guadeloupe bénéficient d'un climat agréable et d'une riche biodiversité, tout en présentant des risques naturels non-négligeables.

La Guadeloupe regroupe sur un même espace physique les structures politico-administratives de la Région, du Département, de 5 communautés d'agglomération, d'une communauté de communes et de 32 communes.

Au cœur de ce territoire insulaire, la **Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL)** est constitué de 4 communes : Désirade île située à l'est de la Guadeloupe, Le Gosier, Sainte-Anne et Saint-François.

Avec son parc hôtelier, ses attractions touristiques, ses zones résidentielles, et ses zones commerciales et d'activités, la CARL représente un poids considérable dans la vie et l'économie guadeloupéennes.

### La population de la CARL, Population 2013, selon INSEE :

**68 000 hab.** soit 16% de la population totale de la Guadeloupe, dont :

-  Désirade : 1510 hab.
-  Gosier : 26 900 hab.
-  Sainte-Anne : 24 653 hab.
-  Saint-François : 14 780 hab.

### La superficie de la CARL : 203,43 km<sup>2</sup>

### Compétences obligatoires, au regard de la loi sur la coopération intercommunale du 12 Juillet 1999 :

-  Aménagement de l'espace communautaire
-  Action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
-  Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
-  Politique de la ville dans la communauté
-  Collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

### Compétences optionnelles :

-  Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie d'intérêt communautaire
-  Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
-  Action sociale d'intérêt communautaire

-  Eau
-  Assainissement

## Au service du Territoire de la CARL :

**42 conseillers communautaires** constituant le Conseil communautaire, dont 10 membres composant le Bureau communautaire (le Président et 9 Vice-Présidents) ;

**Une équipe structurée d'environ 60 agents ; 5 Directions :**

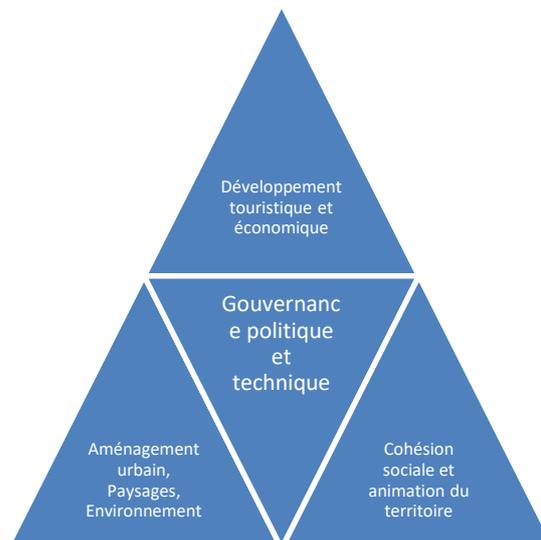
1. Affaires financières,
2. Affaires générales et assemblées,
3. Affaires juridiques et commande publique
4. Aménagement et transport durables.,
5. Environnement et cadre de vie

---

## 2. La politique territoriale de la CARL

### 2.1 Projet de territoire « Riviera du Levant 21 »

Le projet de territoire « Riviera du Levant 21 » établit une stratégie communautaire qui aborde les enjeux du 21ème siècle, au travers d'une approche intégrée des politiques locales abordant les 4 dimensions du développement durable



Les quatre piliers de « Riviera du Levant 21 » sont présentés ci-dessous :

#### 1) Un territoire préservé et à forte identité

-  Protection et mise en valeur de l'environnement
-  Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
-  Eau et assainissement
-  Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
-  Aménagement de l'espace
-  Mobilité

## 2) Une destination touristique renouvelée et un territoire d'activités

- ✚ Développement touristique
- ✚ Développement économique

## 3) Un bassin de vie dynamique et une communauté solidaire

- ✚ Politique de la ville
- ✚ Équilibre social de l'habitat
- ✚ Action sociale d'intérêt communautaire
- ✚ Animation et équipements culturels d'intérêt communautaire
- ✚ Animation et équipements sportif d'intérêt communautaire

## 4) Une gouvernance locale renforcée à la faveur d'une approche consolidée du bloc communal (communes, CARL)

### 2.2 Politique de développement économique et touristique

Afin de répondre aux cinq finalités du DD dans la politique de développement économique du territoire de la CARL, les porteurs de projets publics et privés sont être accompagnés par la CARL.

### 2.3 Politique de développement social

L'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville sont deux compétences obligatoires de la CARL. A travers ces compétences, la CARL a pour ambition de renforcer la cohésion sociale sur son territoire en menant des actions en partenariat avec les 4 villes membres de l'agglomération.

Des actions sont programmées en direction de différents publics sur l'axe de la prévention des situations sociales problématiques.

Afin de renforcer l'action menée par la CARL et de mieux identifier et connaître les besoins de la population de la CARL en matière de développement social, un diagnostic territorial et prospectif du développement social est mené selon les 3 thématiques suivantes :

- ✚ La santé et le bien-être de la population,
- ✚ La solidarité familiale et sociale,
- ✚ L'emploi.

### 2.4 Déplacements sur le territoire

Dans le cadre de l'organisation des déplacements sur son territoire, la CARL a la volonté d'apporter aux usagers, administrés et touristes, un service de qualité dans un cadre sécurisant et adapté. Elle s'est donc inscrite dans une démarche d'amélioration qui se traduit par différents types d'actions au niveau des déplacements urbains et du réseau de transport entre les communes membres : aménagements de parcs de stationnement visant à favoriser

le co-voiturage, mise en place de voiries adaptées aux modes de déplacement alternatifs type vélo en libre-service, voitures électriques, ...

## **2.5 Gestion des déchets : prévention, tri sélectif, collecte, traitement**

La gestion des déchets est une problématique majeure en Guadeloupe et particulièrement pour la CARL, au regard de notre insularité, de la double insularité de la Désirade, et de l'étroitesse de notre marché, qui rend complexe la structuration de filières.

La CARL, au travers de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » a pour ambition de :

-  Optimiser ses procédés de collecte, tri sélectif, réduction à la source, traitement et valorisation des déchets.
-  Mettre en place d'une unité de valorisation des déchets en partenariat avec la CANGT.

Différentes actions sont en cours de d'élaboration autour des axes de travail suivants :

-  Prévention et réduction de déchets nocifs
-  Elaboration des d'un Programme Local de Prévention de Déchets (PLPD)
-  Promotion du tri des déchets à la source,
-  Valorisation des déchets par recyclage ou production d'énergie.

## **2.6 Maîtrise de la consommation énergétique et lutte contre la vulnérabilité du territoire au changement climatique**

Avec les Grands Fonds et les zones littorales, fortement exposé aux aléas naturels, la CARL est vulnérable aux effets attendus du changement climatique.

En application de la loi du 22 juillet 2015, relative à la transition énergétique, la CARL a lancé depuis janvier 2016 une mission Energie climat, dont le plan d'action se définit comme suit :

- 1) Diagnostic Energie et Emissions de gaz à effet de serre
- 2) Définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, volet adaptation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- 3) Elaboration du PCAET
- 4) Etude du potentiel en énergies renouvelables
- 5) Promotion des modes de déplacement doux, alternatifs à la voiture
- 6) Formation interne des élus et agents de la CARL et des communes membres/  
Sensibilisation des usagers du territoire de la CARL

Le PCAET précisera les actions en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le plan d'action de la CARL vise à contribuer aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la Mer, à appliquer la loi du 22 juillet 2015, relative transition énergétique et s'inscrit dans les ambitions du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE). La CARL pourra contribuer de manière notable à l'augmentation de la part d'Energies Renouvelables (EnR) dans le mix électrique, par la production photovoltaïque sur le siège de la CARL.

## 2.7 Le TEPCV : Le développement de la mobilité décarbonnée

La mobilité décarbonnée est un axe fort de la politique de transport de la CARL. Déjà présente au niveau du Syndicat Mixte des Transports (SMT) la présence d'un bus électrique au centre-ville du Gosier vient confirmer cette volonté affichée.

Dans le cadre du TEPCV, les agents de l'EPCI auront à leur disposition 6 véhicules électriques, réduisant ainsi l'empreinte énergétique des activités de services. Ces véhicules seront alimentés par de l'énergie verte issue de panneaux photovoltaïques présents sur les toutes les communes de la CARL

## 2.8 Usage des technologies numériques

Le déploiement du plan numérique « Riviera 3.0 » sur le territoire de la CARL, s'inscrit également dans une dynamique de développement durable, en privilégiant notamment la dématérialisation des échanges, la réduction des déplacements et en tant que vecteur de communication encourage la cohésion sociale et les relations intergénérationnelles.

## 2.9 Aménagement et construction de haute qualité environnementale au service des communes

La Guadeloupe s'est dotée depuis quelques années d'une réglementation thermique du bâtiment spécifiquement adaptée au territoire. Cette réglementation vient renforcer les exigences en matière de construction de bâtiments neufs ou de rénovations.

La CARL souhaite affirmer sa volonté de limiter l'empreinte environnementale des projets de construction et d'aménagement. Pour ce faire, plusieurs référentiels sont ainsi utilisés, tels :

- La construction Haute Qualité Environnementale (HQE), démarche qualité qui vise un meilleur confort dans la construction et l'usage du bâti. Cette démarche est basée sur une approche du « coût global » (financier et environnemental) d'un projet, de sa conception à sa fin de vie, en comprenant l'entretien et l'usage du bâtiment.
- L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) permet d'intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques dans tout projet d'urbanisme, qu'il s'agisse de planification ou d'urbanisme opérationnel (élaboration ou révision de documents de planification, aménagement de ZAC, rénovation de quartiers...). Cette démarche repose sur la concertation avec les parties prenantes du projet.

Ainsi l'ensemble des projets qui seront lancés par la CARL feront l'objet d'une optimisation des performances en matière de consommation d'énergie, d'eau mais aussi en matière de confort pour les occupants.

Une charte chantier vert, visant à limiter les nuisances sonores, ainsi que les poussières, et à organiser le tri des déchets durant les travaux, est désormais généralisée dans les projets de construction.



### 3. L'exemplarité au cœur des services de la CARL

#### 1.1 Mieux acheter

L'engagement de la CARL dans une politique de gestion durable se traduira également par une mise en cohérence des achats avec les problématiques économiques, sociales et environnementales. La réflexion portée en ce sens par les différentes directions et services concernés a pour but :

- ✚ D'optimiser notamment la gestion et plus particulièrement l'exploitation actuelle et future du patrimoine (pérennisation de la qualité des biens par un choix de produits durables, par un investissement dans les prestations de maintenance,
- ✚ De faire valoir la dignité humaine et le rapport avec le bien-être au travail au travers de clauses sociales, mais également de conditions de travail des salariés, etc.

Les marchés émis par la CARL se veulent exemplaires. Des clauses incitatives ou imposées en faveur du développement durable seront incluses, parmi lesquelles l'inscription dans une démarche de chantier vert qui pourrait être une exigence commune à l'ensemble des marchés de travaux pour la CARL.

#### 1.2 Mieux consommer

La CARL pourra s'engager dans l'exemplarité à travers la réduction de ses coûts de fonctionnement en impliquant ses agents dans la démarche. Ainsi, des sensibilisations et aménagements pourront être organisés dans un objectif global de gestion des déchets :

- ✚ Tri des déchets dans les bureaux par la mise en place de corbeilles à 3 bacs
- ✚ Limitation de la consommation de papier
- ✚ Limitation de la consommation de timbales et bouteilles en plastique par l'utilisation de mugs et de carafes en terre cuite dans les salles de réunion.

Parallèlement, d'autres aspects pourront être pris en compte comme :

- ✚ Utilisation rationnelle de la climatisation
- ✚ Optimisation des consommations d'eau potable
- ✚ Robinets et chasses d'eau.

Le patrimoine de la CARL pourra faire l'objet d'un suivi régulier des consommations d'eau et d'électricité et contribuer de manière notable à l'augmentation de la part d'Energies Renouvelables (EnR) dans le mix électrique, par la production photovoltaïque sur le futur siège de la CARL.

### 4. Les perspectives 2019

#### 4.1 Améliorer la gestion des déchets

La CARL se positionne sur quatre axes majeurs d'amélioration :

- ✚ Prévention de la production de déchets (atelier anti gaspillage, repair café...)

- ✚ Réduction du volume de déchets enfouis
- ✚ Augmentation du taux de valorisation des déchets et notamment des emballages
- ✚ Maîtrise des coûts financiers liés à la collecte et au traitement, en parallèle d'un objectif de réduction des GES (Gaz à Effet de Serre)

#### **4.2 Des actions permettant de poursuivre la feuille de route de la CARL pour le développement durable**

- ✚ Les travaux de modernisation des déchèteries

Les déchèteries sont des outils incontournables en vue d'une gestion moderne des déchets. Eu égard de leur fréquentation, et de l'avènement de nouvelles filières, les travaux de modernisation s'avèrent être nécessaires. Au-delà des aspects législatifs, l'objectif est d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés et de proposer de meilleures conditions de travail aux salariés.

- ✚ La mise en place de la collecte des déchets recyclables en porte à porte

Dans le cadre de sa politique de modernisation et d'optimisation du service de collecte des déchets, la CARL a opté pour une stratégie double. Elle entend poursuivre sa politique de collecte en apport volontaire (déchèterie et bornes d'apport volontaire) et souhaite aller plus loin en proposant aux administrés une collecte en porte à porte des emballages ménagers et assimilés. L'objectif final est de valoriser le maximum d'emballages ménagers issus du territoire et donc de limiter l'enfouissement.

- ✚ La poursuite du projet unité de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

En continuité de sa stratégie en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et de sa coopération avec la CANGT, la CARL poursuit ses travaux pour la construction d'une unité de valorisation des déchets.

- ✚ La mise en œuvre de l'axe 2 du TEPCV

La CARL fera l'acquisition de six véhicules électriques, réduisant ainsi l'empreinte carbone des activités de services. Ces véhicules seront alimentés par de l'énergie verte issue de panneaux photovoltaïques présents sur les toutes les communes de la CARL

## Liste des sigles

<b>Sigles</b>	<b>Signification</b>
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEU	Approche Environnementale de l'Urbanisme
ARACT	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ATenEE	Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique
CARL	Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »
CET	Centre d'Enfouissement Technique
DD	Développement Durable
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
EnR	Energie Renouvelable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
GES	Gaz à Effet de Serre
HQE	Haute Qualité Environnementale
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PLPD	Programme Local de Prévention Déchets
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RSO	Responsabilité Sociétale des Organisations
SRCAE	Schéma Régional Climat, Air, Energie
ZAE	Zone d'Activité Economique

Envoyé en préfecture le 11/04/2019

Reçu en préfecture le 11/04/2019

Affiché le



ID : 971-200041507-20190329-2019CC2SDBR16-DE



**LA RIVIERA  
DU LEVANT**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE